Committee of the second			
Pièce: Enquête	nationale	sur les femmes et les	
filles autochtones disparues et assassinées			
Lieu/Partie: 2º partie - Regina			
Témoin: Paul Charbonneau			
Introduite par: Bernard Jacob			
Infos: PUZPUZPO461			
JUN 2 8 2018			
Intiales	I/D	Pièce no.	
57		いてしり	

4

AVENANT 1

AU CONTRAT NUMÉRO 2015-00-7131-01

CONTRAT DE SERVICES DE GRÉ À GRÉ

ENTRE:

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, représentée aux fins des présentes par M^{me} Suzanne Boucher, directrice principale, Grande fonction de l'administration, dûment autorisée aux fins des présentes, dont les bureaux d'affaires sont situés au 1701, rue Parthenais, Montréal (Québec) H2K 3S7;

Ci-après appelée la : « Sûreté »

ET:

PIERRE PICARD dont le N.E.Q. est le 2247395462, faisant affaires sous la raison sociale GRIPMA – Groupe de recherche en intervention psychosociale en milieu autochtone au 35, rue Pierre-A-Picard, Wendake (Québec) G0A 4V0;

Ci-après appelé le : « Prestataire de services »

CONSIDÉRANT que les parties ont conclu un contrat portant sur la présentation de l'atelierconférence « Mieux comprendre le monde autochtone pour mieux intervenir » auprès des membres de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT les besoins particuliers découlant des événements de Val D'or impliquant des policiers couvrant un territoire autochtone ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Sûreté du Québec de doubler le nombre de groupes visés par la formation et par conséquent le nombre d'ateliers-conférences diffusés ;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu des dites modifications par libre négociation et consentement mutuel,

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de remplacer les articles 3 et 4, le 3^e paragraphe de l'article 5 ainsi que l'article 20 du contrat de services par ce qui suit:

3. OBJET DU CONTRAT

La Sûreté du Québec retient les services du prestataire de services pour la réalisation du mandat suivant :

Atelier conférence « Mieux comprendre le monde autochtone pour mieux intervenir » d'une durée d'une journée, tenue auprès des membres de la Sûreté du Québec. Cette journée portera sur la réalité historique, culturelle et psychosociale des Premières Nations. Possibilité de six ateliers-conférences par année.

Le plan de conférence est joint à l'annexe 8.

4. MONTANT DU CONTRAT

La Sûreté du Québec s'engage à verser au prestataire de services :

MONTANT MAXIMAL ANNUEL DE:

Treize mille neuf cent vingt dollars

13 920 \$

Et pour un prix unitaire:

Trois mille cent cinquante dollars par journée d'atelier-conférence

3 000 \$

Pour les deux périodes de renouvellements optionnelles, le coût de l'atelier-conférence sera majoré de 5% par année.

· Frais de déplacement (et autres frais)

Les frais de déplacement sont remboursés selon la Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics (C.T. 212379 du 26 mars 2013) et sont prévus dans le montant maximal du contrat.

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

La facturation devra être acheminée à la personne désignée ci-après, à l'adresse suivante :

Nom de la personne

Marie Pintal

Sûreté du Québec

Adresse

1701, rue Parthenais (UO2440)

Montréal (Québec) H2K 3S7

Courriel

marie.pintal@surete.qc.ca

20. COMMUNICATIONS

Les communications et avis devant être transmis en vertu du présent contrat pour être valides et lier les parties, doivent être donnés par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

Pour la Sûreté du Québec :

(Nom et titre)

Marie Pintal, chef du service du développement des

compétences (intérim)

(Adresse et UO)

1701, rue Parthenais (UO2440)

Montréal (Québec) H2K 3S7

Téléphone:

514 596-3070

Courriel

marie.pintal@surete.gc.ca

Pour le prestataire de services :

(Nom et titre)

Pierre Picard, Directeur général

(Adresse)

35, rue Pierre-A-Picard

Wendake, (Québec) G0A 4V0

Téléphone:

418 573-1375

Courriel

gripma@hotmail.com

Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent avenant en double exemplaire à la date indiquée ci-dessous.

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	
Suzanne Boucher Directrice principale,	Date
Direction des ressources humaines	
PIERRE PICARD (GRIPMA – GR PSYCHOSOCIALE EN MILIEU AUT	OUPE DE RECHERCHE ET INTERVENTION FOCHTONE
Pierre Picard	Date

2015-00-7131-01

page 2 sur 2

AVENANT 1

AU CONTRAT NUMÉRO 2015-00-7131-01

CONTRAT DE SERVICES DE GRÉ À GRÉ

ENTRE:

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, représentée aux fins des présentes par M^{me} Suzanne Boucher, directrice principale, Grande fonction de l'administration, dûment autorisée aux fins des présentes, dont les bureaux d'affaires sont situés au 1701, rue Parthenais, Montréal (Québec) H2K 3S7;

Ci-après appelée la : « Sûreté »

ET:

PIERRE PICARD dont le N.E.Q. est le 2247395462, faisant affaires sous la raison sociale GRIPMA – Groupe de recherche en intervention psychosociale en milieu autochtone au 35, rue Pierre-A-Picard, Wendake (Québec) GOA 4V0;

Ci-après appelé le : « Prestataire de services »

CONSIDÉRANT que les parties ont conclu un contrat portant sur la présentation de l'atelierconférence « Mieux comprendre le monde autochtone pour mieux intervenir » auprès des membres de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT les besoins particuliers découlant des événements de Val D'or impliquant des policiers couvrant un territoire autochtone ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Sûreté du Québec de doubler le nombre de groupes visés par la formation et par conséquent le nombre d'ateliers-conférences diffusés ;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu des dites modifications par libre négociation et consentement mutuel,

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de remplacer les articles 3 et 4, le 3^e paragraphe de l'article 5 ainsi que l'article 20 du contrat de services par ce qui suit:

3. OBJET DU CONTRAT

La Sûreté du Québec retient les services du prestataire de services pour la réalisation du mandat suivant :

Atelier conférence « Mieux comprendre le monde autochtone pour mieux intervenir » d'une durée d'une journée, tenue auprès des membres de la Sûreté du Québec. Cette journée portera sur la réalité historique, culturelle et psychosociale des Premières Nations. Possibilité de six ateliers-conférences par année.

Le plan de conférence est joint à l'annexe 8.

4. MONTANT DU CONTRAT

La Sûreté du Québec s'engage à verser au prestataire de services :

MONTANT MAXIMAL ANNUEL DE:

Vingt-cinq mille six cent quatre-vingts dollars

25 680 \$

Et pour un prix unitaire:

Trois mille dollars par journée d'atelier-conférence

3 000 \$

Pour les deux périodes de renouvellements optionnelles, le coût de l'atelier-conférence sera majoré de 5% par année.

Frais de déplacement (et autres frais)

Les frais de déplacement sont remboursés selon la Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics (C.T. 212379 du 26 mars 2013) et sont prévus dans le montant maximal du contrat.

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

La facturation devra être acheminée à la personne désignée ci-après, à l'adresse suivante :

Nom de la personne

Marie Pintal

Sûreté du Québec

Adresse

1701, rue Parthenais (UO2440)

Montréal (Québec) H2K 3S7

Courriel

marie.pintal@surete.qc.ca

20. COMMUNICATIONS

Les communications et avis devant être transmis en vertu du présent contrat pour être valides et lier les parties, doivent être donnés par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

Pour la Sûreté du Québec :

(Nom et titre)

Marie Pintal, chef du service du développement des

compétences (intérim)

(Adresse et UO)

1701, rue Parthenais (UO2440)

Montréal (Québec) H2K 3S7

Téléphone:

514 596-3070

Courriel

marie.pintal@surete.qc.ca

Pour le prestataire de services :

(Nom et titre)

Pierre Picard, Directeur général

(Adresse)

35, rue Pierre-A-Picard

Téléphone:

Wendake, (Québec) G0A 4V0

418 573-1375

Courriel

gripma@hotmail.com

Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent avenant en double exemplaire à la date indiquée ci-dessous.

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	
Suzanne Boucher	Date
Directrice principale,	
Grande fonction de l'administration	
PIERRE PICARD (GRIPMA – GROUPE PSYCHOSOCIALE EN MILIEU AUTOCH	
Pierre Picard	Date

2015-00-7131-01

page 2 sur 2